



SNITM- FO

CAP ITM exceptionnelle 17 septembre 2015

Mutations « Automne 2015 » 1ere partie

Préliminaire :

A la demande de l'administration, une CAP avancée a été programmée dans le but principal de pourvoir le poste CUT DIRO/Prévi/D dont la titulaire a été reçue IPEF en juin, plus 6 autres postes à pourvoir « rapidement », pour lesquels tous les candidats potentiels ont aussi émis des demandes sur d'autres postes ouverts en EP avec une/des priorité(s) supérieure(s), postes qui ne seront examinés que le 19 novembre prochain.

Nous ne sommes pas favorables à ces CAP exceptionnelles (qui se multiplient, voire quasi-systématiques ces derniers temps), signe le plus souvent d'une mauvaise anticipation (en général pas assez de postes pour les IT Pro ou les sorties d'école) : les services de la DRH travaillent dans l'urgence, les agents n'ont que quelques jours pour (ré)agir au cas où, et les représentants du personnel ne sont pas dans des conditions optimales de préparation et d'intervention (en Visio, sur plusieurs sites) sans parler de la garantie de confidentialité difficilement certifiable à distance.

MUTATIONS (CAP classique) :

La CAP a émis un avis favorable aux mutations suivantes :

N° AVE	POSTE A POURVOIR	CANDIDATS RETENUS		Nb demandes	Nb points du 1ier
		NOM	Venant de		
Ingénieurs divisionnaires ou à défaut ingénieurs des travaux (poste pouvant entraîner la nomination en qualité de Chef d'Unité Technique)					
3049	RENNES DIRO/PREVI/D Responsable de Division - CUT1	B. DUBOIS	Cherbourg CM	2	1374
Ingénieurs divisionnaires ou ingénieurs des travaux					
3048*	MARTINIQUE DIRAG/TTI/D Responsable de Division	Non pourvu		1	346
3066*	TOULOUSE DT/DSI/OP/IGA Administrateur Info.	Pas de candidat		0	
3094	TOULOUSE CNRM/GMAP/OBS Ingénieur recherche	Suzat Florian	CNRM/CS/CTI	3	455
3104*	TOULOUSE DSM/EC/PCGC Chargé Etude/Développement	Legrand Raphaël	(voir explications)	0	
3109	TOULOUSE DSM/AERO/PREVI Prévisionniste Aéro.	Pinel Florian	(voir explications)	3	550

*postes informatiques

Explications : les postes 3104 et 3109 ont été pourvus par des agents lauréats au concours spécial ingénieur, qui ouvre l'entrée à l'ENM pour les 2^e et 3^e années de scolarité. Il se trouve que ces 2 personnes sont déjà titulaires récents d'un diplôme d'ingénieur (civil) de l'ENM : la DRH et l'ENM ont logiquement décidé de ne pas leur refaire suivre la scolarité et de les affecter directement sur des postes à pourvoir en urgence et non pourvus en CAP « normale », sous le statut d'élève puis de stagiaire. Ces 2 postes figuraient dans les choix que la DRH a proposés à ces agents et leur profil est jugé tout à fait convenable. Les autres agents ayant postulé sur ces postes ont fait d'autres choix qui seront examinés en CAP de novembre.

Par ailleurs, la DRH nous a informés que les décrets relatifs aux 10 postes CUT supplémentaires (mesures 2013), et aux nouveaux taux ITS (mesures 2014), ont été signés au MEDDE et sont en attente de signature au guichet unique.

**Pour tous renseignements, vous pouvez contacter vos représentants FO en CAP ITM :
Didier Costes (ENM Toulouse - 05.61.07.94.42) - Gilles Gautier (DIRO Rennes - 02.22.51.53.42)**